NOUVEAUX

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — La 208e section des *Prévoyants de l'Avenir*, réunie en assemblée générale, sous la présidence de M. D'halluin, a émis les vœux suivants :

1° Que les propositions du Comité central soient portées à la connaissance des sections, quelques mois avant la réunion annuelle, afin qu'elles puissent être étudiées avec soin ; — 2° Que la somme des intérêts du capital inaliénable soit portée d'une façon très apparente sur le *Journal des Prévoyants*, sur le rapport du Comité central, ainsi que la moyenne du taux de l'intérêt du dit capital ; — 3° Que, avant de s'occuper des sociétaires ayant plus de 60 ans d'âge, on s'assure que les rentiers actuels et ceux qui viendront dans la suite, puissent toucher une rente annuelle d'au moins 120 fr. ; — 4° Que ce but pourrait être facilement atteint, en prélevant, chaque année, une somme sur le capital inaliénable ; — 5° En élevant les cotisations des *Prévoyants*, dans une certaine mesure, pour que ces derniers puissent facilement supporter cette augmentation, tout en sauvegardant le capital inaliénable, et ce, jusqu'au moment où la marche actuelle de la société puisse payer cette même rente, qui ne fera qu'augmenter par la suite ; — 6° Que les vœux émis par les sections figurent dans le journal *Le Prévoyant de l'Avenir*.

Sur la circulaire du Comité central, 98 sociétaires présents à la réunion, sur 120 existants, ont voté non. Sur le compte-rendu de l'année 1905, les trois questions ont été adoptées.

Voici maintenant le mouvement de la section : Les recettes ont été de 2.267 fr. 10. Il y a eu, dans l'année, 26 adhérents nouveaux et un décès.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

UNE ARRESTATION POUR VOL. — Dans la soirée de mardi, le garde-champêtre Gustave Valcke a mis en état d'arrestation, sans inculpation de vol, un journalier de 18 ans, Rémi Gelder, demeurant au hameau de Dûremont. Rémi Gelder serait l'auteur d'un vol de 1.200 francs commis en juillet dernier au préjudice de M. Vanhée, rentier à Neuville.

WATTRELOS

UNE CONFÉRENCE SUR LA SÉPARATION.

— Dimanche 4 mars, à 5 heures et demie précises, salle des Frères, rue Saint-Joseph, une conférence sera donnée sous les auspices du Comité de la Jeunesse Catholique, par M. Pattet-Rogez, de Lille, qui parlera de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes Delgery et Rino, de la brigade de la Houzarde, étant de service au « Sentier Hélin », ont arrêté les nommés Hugue Jules, 17 ans, demeurant à Roubaix, rue de Babylone, 13, et Dubus Arthur, 15 ans, demeurant à Roubaix, rue des Longues-Haies, 64. Ils portaient ensemble 5 kil. 200 de café vert, valeur 15 fr. 60.

M. LE BRIGADIER DE POLICE ALFRED PLOUVIER a cessé hier ses fonctions.

M. Plouvier était entré au service de la commune de Wattrelos, le 24 août 1877 : il fut promu au grade de brigadier le 15 février 1894, succédant au brigadier Carbonnet.

Il fut l'objet de plusieurs distinctions honorifiques témoignant d'un service irréprochable. Il reçut l'an dernier la médaille d'honneur professionnelle.

M. Alfred Plouvier, en 1877, succédait à son père, M. J.-B. Plouvier, qui avait exercé les fonctions de garde-champêtre pendant quarante-et-un ans.

LILLE

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE M. E. ROCHE. — Dimanche prochain 4 mars, aura lieu au cimetière de l'Est, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de M. Eugène Roche, le regretté président de la Société des Voyageurs et Employés du Nord de la France.

DANS LA POLICE. — M. Proix, commissaire de police à Tourcoing, remplira ses fonctions au commissariat du 8e arrondissement (Fives), en remplacement de M. Cucherat, qui passera au commissariat du 9e arrondissement (Saint-Maurice).

LES ELECTIONS DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE. — Mercredi après-midi, à trois heures et demie, M. Merchier, juge de paix du 4e arrondissement, a rendu son jugement sur la demande en annulation des fonctionnaires de la Société Typographique présentée par les membres de la liste battue : MM. Vasseur, Sambaere, etc., contre M. Lefebvre, président de la Société, et les membres de la liste Duponchelle élue.

Aux termes de ce jugement, longuement motivé, M. le juge de paix dit que la loi de 1868 sur les sociétés de secours mutuels autorise bien le vote par correspondance, mais à condition d'observer certaines règles. Il ajoute que, tels qu'ils ont été rédigés, les statuts de la Société Typographique ne mentionnent pas ces règles.

En conséquence, M. le juge de paix dit qu'une enquête sur ces élections est nécessaire pour fixer le nombre de suffrages obtenus par correspondance.

UN GRAVE ACCIDENT D'AUTOMOBILE. — La voiture automobile de M. Lecomte-Collette, rue Neuve, passait à vive allure hier soir, rue de Bouvines. Le petit Georges Beaurepaire, 5 ans, se trouva sur le chemin de l'automobile qui le renversa.

M. le docteur Druon, appelé, constata une fracture du bras gauche ; il fit reconduire le bambin chez ses parents.

CONTRE
CONSTIPATION
Hémorroïdes, Bile, Embarras gastrique
TAMAR INDIEN GRILLON
Bonbon au Chocolat laxatif et rafraîchissant.
40 ans de Succès. — PARIS, 23, Rue des Archives et toutes Pharm. 98120

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — *Médaille perdue.* — Il a été perdu, sur la voie publique, entre Roubaix et Tourcoing, une médaille militaire portant, à l'avers, l'effigie de la République, et, au revers, ces mots : « Honneur, Discipline. » La rapporter contre récompense, 471, rue de Lannoy, à Roubaix.

—— *Choral Saint-Michel*, 42, rue d'Alsace. — Jeudi, à huit heures et demie, répétition générale.

—— *Cercle Artistique de Roubaix.* — Samedi, à huit heures, répétition. — Dimanche, réunion, 108, rue de la Gare, à deux heures et demie.

CROIX. — *Trouvailles.* — MM. Cyrille Catteuw, rue Guizot, et Henri Librecht, rue de la Makellerie, 67, ont recueilli chez eux chacun un chien.

TOURCOING. — *Avis aux ouvriers menuisiers.* — Les ouvriers menuisiers sont invités à une réunion qui aura lieu dimanche 4 mars, à cinq heures, au Café Dubois, place Thiers, pour la formation d'une société coopérative pour l'entreprise des bâtiments et les réparations.

SOLDES APRES INVENTAIRE. — Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé. 98093

NOUV'LLES MILITAIRES

LES VINGT-HUIT JOURS AJOURNÉS AU 5 JUIN AU 8. — A la suite de l'épidémie de rougeole qui sévit actuellement au 8e, à Boulogne, le colonel de ce régiment a prévenu le lieutenant-colonel Mayran que les réservistes devant faire leurs 28 jours le 5 mars seront ajournés au 5 juin.

CONCERTS ET SPECTACLES

ROUBAIX. — *Théâtre du Fontenoy.* — Dimanche prochain, 4 mars, à six heures, représentation de gala, avec le concours des petits prodiges : la petite Yvonne, la petite Marguerite, Hélène Visart, premiers rôles d'enfants du Théâtre Municipal de Lille : *La Pocharde*, grand drame en cinq actes et neuf tableaux. Au sixième tableau : le rêve du docteur Marignan ; l'exécution capitale. Pour la bonne exécution de *La Pocharde*, M. Paul Douai, directeur du Théâtre du Fontenoy, a est assuré le concours de Mlles Delna, Duchêne et Courrier. Le spectacle sera terminé par *Les Joies du Foyer*, vaudeville en trois actes. La location est ouverte, 25, rue Richard-Lenoir.

—— *Résultats de tombola.* — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola tirée dimanche à la Saint Michel. Les lots peuvent être réclamés 42, rue d'Alsace, les dimanches 4 et 11 mars, de onze heures et demie à midi et demi. Passé ce délai, les lots non réclamés seront acquis à l'œuvre : iBllets bleus : 942, 1410, 522, 1219, 959, 1879, 189, 1066, 416, 1074, 839, 1214, 923, 1371, 166, 1594, 664, 1039, 425, 1055, 18, 1125, 606, 1951, 671, 1248.

HIPPODROME-THÉATRE DE ROUBAIX
LE TOUR DU MONDE
Jeudi 1er mars
MATINÉE à trois heures. — SOIRÉE à huit heures.
Vendredi 2 mars
SOIRÉE D'ADIEU, à huit heures. 97901

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 28 février

Présidence de M. GODART, vice-président.

LA FRAUDE DU CAFÉ A ROUBAIX

Une grosse affaire
Sévères condamnations

Le 6 février 1905, vers six heures du soir, les agents Carette et Devogle virent passer, rue Thiers, un individu traînant une baladeuse sur laquelle une couverture de coton semblait dissimuler quelques volumineux paquets. Croyant avoir affaire à un voleur, les agents le filèrent, mais celui-ci, s'engageant dans la rue de Lannoy, se jeta précipitamment sous la porte-cochère de M. Lejour, épicier, rue de Lannoy, 167. Les agents se précipitèrent à sa suite et le mirent en état d'arrestation. L'individu déclara se nommer Gustave Vanhemelrieck, maçon, demeurant rue de la Balance. Il avoua aussitôt qu'il transportait 240 kilos de café de fraude. Vanhemelrieck fut conduit au poste de police. Tandis qu'il se trouvait sur le tramway avec les agents, il aperçut sa mère, Marie Cartignies, 46 ans, épicière à Néchin, qui passait place Sainte-Elisabeth et lui apprit qu'il était « mouché » ; celle-ci lui conseilla de transiger avec la douane et elle ajouta : « En tout cas, ce n'est pas ton argent qui danse, c'est l'argent de l'autre » ; elle accompagnait ses paroles d'un geste qui, au dire des agents, semblait désigner la maison de M. Lejour, située à *environ cinquante mètres de l'endroit.* L'administration des douanes prévenue ouvrit aussitôt une enquête et sur un réquisitoire du Procureur, en date du 13 février, M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de M. Duval, inspecteur des douanes à Lille et de M. le lieutenant Jacquemin, de Roubaix, se rendit le 16 février chez M. Lejour-Landrieux et demanda communication des livres de commerce. En feuilletant le livre de comptes, le magistrat fut frappé du retour fréquent des initiales M. C. et L. B. M. Delalé demanda à Mme Lejour ce que signifiaient ces initiales : embarrassée, celle-ci répondit que M. C. signifiait « mon compte », mais elle resta muette sur le sens qu'elle attribuait à L. B. M. Delalé insista et demanda à brûle-pourpoint si M. C. ne signifiait pas plutôt « Marie Cartignies » ? Mme Lejour protesta d'abord, puis finit par reconnaître le bien-fondé de l'observation du magistrat et avoua que L. B. désignait Louis Bonte, épicier, 202, rue de l'Alma.

Une perquisition fut faite chez M. Louis Bonte, quelques jours plus tard, au cours de laquelle furent saisis divers papiers au milieu desquels figurait une note de détail avec marques particulières.

La prévention

A l'issue de l'enquête qui fut longue et pénible, le Parquet, après avoir chargé un expert, M. Lefebvre, de Cysoing, d'examiner la comptabilité de MM. Lejour et Bonte, renvoya tous les inculpés devant le Tribunal correctionnel.

Il a été relevé à la charge de Vanhemelrieck les faits suivants : outre l'introduction des 240 kilos de café qui ont motivé son arrestation, il aurait, du 6 février 1902 au 5 février 1905, introduit, à 208 reprises environ, 25.108 kilos 900 de café de fraude.

M. Lejour est prévenu d'avoir, dans le même espace de temps, à quarante-huit reprises, reçu 3.671 kilos 600 de café.

Louis Bonte n'est prévenu que d'une fraude de 1.781 kilos de café. Quant à la femme Cartignies, elle est poursuivie comme auteur participant ou assureur de la fraude.

L'administration des douanes demande, dans ses conclusions de condamner Vanhemelrieck et Marie Cartignies, indépendamment des peines publiques et de la contrainte, à 135.044 fr. 16 c. d'amende ; M. Lejour à 173.429 fr. 41, solidairement avec les deux précédents, et M. Bonte à 9.435 francs.

Les débats

Après l'audition des témoins, qui ne font que répéter les faits que nos lecteurs connaissent, le tribunal interroge les inculpés.

Vanhemelrieck reconnaît avoir été surpris introduisant 240 kilos de cafés, mais il nie avoir eu l'intention de les livrer à M. Lejour. *Se voyant filé par la police*, il était entré sous la grande porte de M. Lejour, pour échapper à une contravention que les agents lui auraient dressée parce qu'il n'avait pas de lanterne. Il déclare que les 240 kilos de café étaient destinés à un individu qu'il devait rencontrer rue du Tilleul. Il nie, contrairement aux déclarations de Mme Lejour, avoir jamais reçu d'elle de l'argent pour livraison de café. Marie Cartignies ne reconnaît pas avoir jamais livré du café à Mme Lejour ; elle n'a aucune relation, dit-elle, avec son fils qui, âgé de 34 ans, habite avec sa amie et ses deux enfants. Elle proteste avec véhémence contre certaines allégations tendant à établir qu'elle avait un pied à terre chez son fils. Elle ne s'explique en aucune façon l'usage de ses initiales qui peuvent désigner une autre personne et dont, en tout cas, son fils a pu faire usage sans sa permission. M. Lejour reconnaît avoir, pour lutter contre la concurrence, vendu du café de fraude, et en avoir acheté depuis 1890, mais il conteste que les 240 kilos saisis sous sa grande porte lui aient été destinés. Les initiales M. C. désignaient simplement Vanhemelrieck et non sa mère. Quant à M. Louis Bonte, il ne le connaissait que de nom. M. Louis Bonte nie avoir participé en quelque façon à cette affaire. Il ne connaît pas M. Lejour. On ne peut lui reprocher que de s'être servi sans l'avoir déclaré, de sacs de provenance étrangère destinés à contenir du café.

Il donne sur ses relations commerciales des indications précises avec le nom des personnes, tant belges que françaises, avec qui il est en relations d'affaires.

Me D'Hooghe, du barreau de Douai, présente la défense de Bonte. L'honorable avocat est convaincu que le Tribunal ne retiendra à la charge de son client que le fait d'avoir été trouvé possesseur de sacs belges. Il demande le minimum de la peine et le sursis.

Me Rajat plaide pour M. Lejour et fait observer au Tribunal la loyauté de son client qui a reconnu s'être fourni de café de fraude, parce qu'il y avait été obligé par les besoins de la concurrence.

Enfin, Me Brackers d'Hugo présente la défense de Vanhemelrieck et de sa mère. Il conteste que le fait d'introduire de la fraude sur une balladeuse puisse être qualifié « fraude par voiture ». Il déclare que si, à 208 reprises, on a pu relever sur le livre de M. Lejour les initiales M. C., en aucune façon le Tribunal ne doit lui attribuer ces 208 faits. Enfin, il espère que le Tribunal acquittera Marie Cartignies car on ne peut condamner sur des probabilités. L'importation de café ne peut s'induire sur des initiales. D'ailleurs, M. Lejour a fait sur ce point des déclarations précises : M... C... désignait simplement Vanhemelrieck, parce qu'il était le fils de Marie Cartignies.

Les condamnations

Le Tribunal suspend la séance et se retire pour délibérer. Il rentre en séance une demi-heure plus tard et prononce les condamnations suivantes :

Maintenant la culpabilité des inculpés, il condamne Vanhemelrieck à *deux ans d'emprisonnement*, à une amende personnelle de 1.250 francs, et à une seconde amende de 625 francs, solidairement avec sa mère Marie Cartignies et Lejour-Landrieux ; Marie Cartignies à *deux ans d'emprisonnement, à une amende de 1.250 francs*, et solidairement avec Vanhemelrieck et Lejour à une seconde amende de 133.794 fr. 16 cent. ; Lejour, à *six mois d'emprisonnement, à une amende de 1.250 francs* et solidairement avec ses co-inculpés à *173.421 francs ;* Louis Bonte à *un mois d'emprisonnement et à une amende de 3.125 francs* et solidairement avec Lejour à 6.310 francs.

L'administration des douanes est condamnée aux dépens, sauf recours contre les condamnés.

PAS-DE-CALAIS

UNE EXPLOSION A LA FOSSE N° 5 DE LOOS

Quatre ouvriers blessés

Six ouvriers boweteurs, Romain Taillez, 29 ans ; Emile Malbranoq, 34 ans ; Henri Goniaux, 30 ans, et Abel Lemay, 32 ans, étaient occupés au poste de l'après-midi dans la bowette Sud, étage de 308 mètres.

L'abatage terminé, on chargeait les terres, quand soudain une détonation se fit entendre, semblable à un coup de canon. Les ouvriers reçurent la charge en plein corps et quand la fumée fut dissipée, tous gisaient à terre, plus ou moins blessés.

Abel Lemay a la figure dans un état lamentable, déchiquetée, les yeux sont atteints ; le corps et surtout les jambes sont criblés de petites pierres projetées par la force de l'explosion dont les flammes ont occasionné de larges brûlures. Son état est très grave. Le malheureux a été transporté d'urgence à l'hôpital de Lens.

On suppose que c'est un coup porté par lui qui a déterminé l'explosion d'une certaine quantité de poudre restée dans la mine, ce qui fait qu'il a été le plus fortement blessé.

Taillez et Goniaux portent de nombreuses ecchymoses et sont atteints de surdité par la force de la détonation. Malbranoq a les yeux brûlés ; il a été envoyé à la clinique de Somain.

TROUVAILLE D'UNE BELANDRE EN MER. — *Le Rédempteur*, n° 2816, patron Jean-Baptiste Wacogne, est entré au port de Boulogne, remorquant une bélandre mesurant 42 mètres qu'il avait rencontrée à la dérive vers 1 heure 25 de l'après-midi à trois milles de la tonne du Vergoyer. Cette bélandre, chargée de charbon en roche, était marquée sur le rouf : « Unicos représentantes Lindenberg, Nellen y Cie, Buenos-Ayres. »

AGENCE LUBIN fondée en 1874
36, Bd Haussmann, Paris
Billets de chemin de fer et de navigation, pour tous pays.
Voyages particuliers, coupons d'hôtels. 17, r. Faidherbe, LILLE

BELGIQUE

LES INONDATIONS

DANS LE BASSIN DE CHARLEROI

Pilleurs d'épaves

A Montignies, la gendarmerie a dû intervenir, des particuliers, munis de charrettes, assiégeaient les barrages pour s'emparer des bois sciés et des arbres entiers que charrie la Sambre débordée.

La Sambre était encore montée mercredi matin de 50 centimètres.

A Marchiennes-au-Pont

Les eaux montent toujours. Les grands bureaux de la Providence ont 1 m. 80 d'eau au rez-de-chaussée. Toutes les maisons de la rue de la Réunion et de l'Alliance sont inondées. On porte des vivres aux habitants avec des barquettes. Plus de cent maisons sont ainsi entourées et envahies par les flots. A la métairie Tavernel on a dû sauver quinze vaches qui se noyaient.

A Loverval

Un mur de moellons entourant le parc de M. le comte de Mérode s'est effondré sur une longueur de cinquante mètres.

A Fontaine Valmont

Nous avons annoncé que le bateau *Capouillet* s'était jeté contre l'écluse et le déversoir de Fontaine-Valmont. Cette nuit, par suite de ce choc et de l'effort des eaux, deux piles du déversoir ont cédé. On craint pour la troisième pile.

Les dégâts sont considérables, chaque pile coûtant environ 15.000 francs ; ce nouvel accident va arrêter la navigation pour longtemps.

On craint que le pont ne soit emporté, avant ce soir, et n'aille briser les bateaux amarrés en aval.

A Chatelet

Tout le quartier de l'abattoir est sous l'eau. La gendarmerie est inondée. Le service ne peut plus se faire qu'à cheval. Les communes de Pont-de-Loup et Aiseau sont entourées d'eau. De nombreuses maisons sont isolées dans les campagnes. On fait le service de ravitaillements en barquette.

DANS LE BASSIN DE MONS

Dans le village d'Angre, c'est une désolation générale ; les fermes, les fabriques de chicorée, la brasserie, érigées le long de la Honnelle, sont complètement inondées.

Quant aux maisons des autres habitants de la commune, elles ont été toutes inondées ; toutes les provisions sont détruites. C'est la ruine presque complète pour beaucoup de malheureux.

Les eaux exhalent une odeur nauséabonde : c'est une véritable infection ; aussi des mesures urgentes doivent être prises.

La situation que nous venons de décrire pour Angre existe aussi pour les autres communes que traverse la Honnelle.

A Roisin, dans le haut de la commune, le Rieu-Villette, qui se jette dans la Honnelle, a complètement débordé, envahissant toutes les caves. Dans les environs de la gare, où passe la Honnelle, les carrières de marbre Delsarte sont inondées ; les dégâts sont énormes.

Les bois de Roisin et d'Angreau ne forment plus qu'un immense lac. Des arbres ont été déracinés et entraînés dans les cours de la Honnelle.

Baisieux et Audregnies sont inondés. Le mur le long de la Honnelle d'Angre vers Baisieux a été culbuté par la violence du torrent.

A Quiévrain aussi il y a des inondations dans les caves et ce matin la rue de Valenciennes était inondée.

Un taureau a été noyé à Angreau. Le moulin est sous l'eau. Le train qui part vers la frontière française pour Quiévrain n'a pu circuler avant midi.

La crue s'est arrêtée. Les eaux descendent lentement.

A Busignies, les carrières de marbre et les ateliers sont sous l'eau.

A Sebourg, les habitants du Moulin ont dû se réfugier au grenier et on a dû aller les délivrer au moyen de barques.

A Harnignies, la Trouille a débordé dès six heures du matin, et a envahi tout le village. Les eaux ont renversé le mur du presbytère et celui du couvent des Carmes.

La demeure du bourgmestre est la plus éprouvée : les habitants ont dû se jucher sur des tables et se faire transporter en barquette.

A Mons, les eaux continuent à monter. Des tranchées sont creusées pour détourner le cours des eaux.

A Jemappes, Saint-Ghislain, Boussu-Haine, on signale le débordement de la Haine.

Mons, mardi 7 heures soir. — Les eaux arrivent plus abondantes que jamais au quartier de l'avenue St-Pierre, envahissant toutes les rues et les maisons.

A la lueur de falots, les pompiers procèdent au sauvetage des habitants.

A Civry

Une vanne s'est rompue sous l'effort de l'eau ; celle-ci s'est précipitée en torrent, envahissant tous les villages, balayant tout sur son passage. Elle atteignit en quelques instants 1 m. 25 de hauteur. De nombreux animaux domestiques ont péri.

A Genappes

La Trouille roule en flots impétueux, débordant de tous côtés. La grand'route est actuellement coupée par les eaux. Les habitants des maisons riveraines quittent en toute hâte leur demeure.

DANS LA PROVINCE DE LIÈGE

A Ensival, les rues sont inondées depuis la Grande-Place jusqu'à la rue de Verviers. Le service du tram est interrompu jusqu'à la rue Francomont.

A Dollhain, l'Institut Saint-Joseph est inondé jusqu'au premier étage.

A Pepinster, l'usine Du Mousset et tout le quartier sont inondés.

A Spa, le Wayar a débordé, avenue Dumarteau.

A la Gileppe, le débit est de 20,000 litres par seconde.

A Petit-Rechain, Polleur, Theux, Dison, etc., les dégâts sont considérables.

La vallée de la Vesdre jusque Liége présente l'aspect le plus désolant.

La crue de la Meuse

Les neiges qui couvraient encore les hauteurs ont fondu très rapidement et, en un instant, toutes les montagnes ont été sillonnées par de multiples torrents.

Dans presque tous les villages de la vallée de la Meuse, cours et jardins ont été envahis par les eaux. Les habitants ont dû se réfugier à l'étage pendant que le fleuve emportait des tonneaux, des meubles, voire des bestiaux.

A Yvoz-Ramet, toute une partie du village est recouverte par les eaux.

A Vilancourt, le fleuve débordé a emporté une partie du remblai du vicinal du Val-Saint-Lambert et la circulation a été interrompue.

A Ougrée, les établissements d'Ougrée-Marihaye sont complètement inondés.

Dans le bassin de Seraing, cinq moulins ont été inondés par suite du débordement du ruisseau de Lize.

Les rues de Seraing, quantité de prairies, de potagers, sont recouverts par les eaux.

A Liége, tous les barrages ont pu être couchés à temps.

Le fleuve, qui charrie des épaves de toutes espèces, monte dans des proportions inquiétantes.

La circulation des trains a dû être interrompue rue des Vennes et le transbordement des voyageurs se fait à l'aide de camions.

L'hôtel communal de Chênée est inondé.

A Vaux-sous-Chèvremont, les habitants d'une partie de la Grande-Rue sont bloqués dans leurs maisons et un service de chaloupes a dû être organisé pour les ravitailler. L'église est inondée.

A Jupille, les rues ont été envahies, la nuit dernière, par des torrents dévalant des hauteurs. Des habitants ont dû fuir en chaloupes.

Les villages de Trooz, Prayon, La Brouck, ont été complètement inondés. Les habitants ont dû organiser un service de sauvetage.

Enfin, de toutes parts, on signale des dégâts considérables et l'on n'est pas sans inquiétude pour la nuit prochaine si la pluie continue à tomber.

A Verviers

La crue des eaux n'a cessé de s'accentuer dans la matinée. Nombre de caves ont 1 m. 50 d'eau. Plusieurs rues sont inondées ; la circulation est impossible ; les habitants sont bloqués dans leurs maisons.

La Vesdre est devenue une véritable torrent. Toutes les caves des riverains sont remplies d'eau. On cite des commerçants en denrées coloniales, rue du Pont, dont les pertes en marchandises s'élèvent au-delà de 15,000 francs.

A Dolhain, une maison s'est écroulée ; la Vesdre en a emporté la toiture et les débris.

Plusieurs passerelles du pittoresque quai de la Batte ont été arrachées et emportées par les eaux.

Dans plusieurs rues, les habitants sont bloqués dans leurs maisons.

Vers midi, les eaux commencent à baisser.

DANS LA PROVINCE DE NAMUR

A Tamines

Les gendarmes de Tamines ont vu à cinq heures, entre Tamines et Falisolle, le cadavre d'une femme emporté par les flots.

Les inondations couvrent Falisolle, Tamines et Auvelais. La Sambre déborde à 200 mètres de chaque côté. Entre Aiseau et Tamines, ce n'est qu'une immense nappe d'eau.

A Fosses

Fosses a été inondée cette nuit sur la place du Marché.

A Vitrival, le ruisseau a débordé, inondant le village ; plusieurs personnes dormant au rez-de-chaussée ont été surprises par l'invasion des eaux ; on parvint néanmoins à les tirer de leur périlleuse situation.

La Meuse et la Sambre montent toujours. Un mur, long de soixante mètres, s'est écroulé à Dave ; à Floreffe, le ruisseau le Landois a emporté un pont long de dix mètres. La circulation dans les rues submergées est impossible.

Les Bas-Prés, à Salzinnes, forment un vaste lac.

A part la Meuse et la Sambre, on constate une tendance marquée à la baisse sur les autres rivières de la *province*.

A Dinant

La pluie et le vent ont exercé les plus grands ravages dans les localités situées sur les hauteurs qui dominent notre ville. Le cyclone s'est surtout déchaîné à Thynes, à Loyers, à Lisogne, etc., où des toitures ont été emportées et des arbres déracinés.

A Leffe, un mur a cédé sous la poussée des eaux et s'est écroulé sur une longueur de huit mètres. Il y a enfin des dégâts à enregistrer à Anseremme et à Bouvignes.

A Auvelais

Toutes les rives sont inondées. Hier, à l'écluse, on a retiré le cadavre d'une femme âgée de cinquante ans environ.

BRUXELLES

LE CRIME DE LA RUE DES HIRONDELLES

Encore une fausse piste

Emile D... a été extrait de la prison de Saint-Gilles, mercredi après-midi, et conduit au Palais de justice. Il a été immédiatement entendu par M. le juge d'instruction Havaux. L'alibi qu'il avait invoqué quant à l'emploi de son temps pour la soirée du 7 février a été vérifié et reconnu exact.

La conviction des magistrats instructeurs est que le « petit Nor » n'est pour rien dans le crime et qu'il n'a voulu tout simplement que jouer un rôle d'officier judiciaire en procédant à un semblant d'enquête.

On peut donc prévoir qu'Emile D... ne sera poursuivi que du chef de port de faux nom et d'immixtion dans des fonctions publiques.

Affaire scandaleuse

Nous avons annoncé l'autre jour que le parquet de Bruxelles surveillait à l'occasion du crime de la rue des Hirondelles, une maison où se pratiquait la débauche des mineures.

La tenancière de cette maison, qui est située rue du Progrès et qui dissimulait, sous les apparences d'un commerce de modes son abominable métier, a été arrêtée.

Le parquet s'est installé dans la maison et y a vu entrer des personnalités « honorablement » connues dans la capitale. On s'attend à un scandale non moins retentissant que celui de l'affaire Carpette.

A LA CHAMBRE

Séance du mercredi 28 février 1906

Le Congo

La Chambre a repris la suite de l'interpellation sur le Congo.

Le président du Conseil déclare qu'il ne peut s'empêcher de protester contre la campagne de dénigrement organisée contre l'œuvre à laquelle tant de Belges ont donné leur concours courageux et dévoué.

L'orateur constate que M. Vandervelde n'a cité aucun inconvénient résultant du régime de l'union personnelle entre la Belgique et le Congo. Le ministre conteste les chiffres concernant le domaine de la Couronne, et répète que les attaques, produites à la Chambre contre un absent, ne reposent pas sur des bases suffisamment établies. Des actes de sauvagerie sont commis partout, même en Belgique, mais ils ne prouvent rien au point de vue de la situation générale.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

AU SENAT

Séance du mercredi 28 février

Présidence de M. le comte de Mérode-Westerloo. La séance est ouverte à deux heures.

M. le Président, devant tous les membres du Sénat debout, rend hommage à la mémoire de S. Em. le cardinal Goossens, primat de Belgique. Il rend également hommage à la mémoire du roi Christian et à celle de MM. Vergote et Paternoster.

M. de Favereau, au nom du Gouvernement, s'associe aux éloges adressés à la mémoire du cardinal Goossens et du roi Christian. (Approbation.)

Le Sénat adopte sans discussion et à l'unanimité, moins l'abstention de M. Picard, le traité de commerce et de navigation avec l'Autriche-Hongrie.

Le projet d'augmentation du personnel des tribunaux est adopté par 53 voix contre 4 et 4 abstentions.

La séance est levée à cinq heures.

L'EXPOSITION DE BRUXELLES. — M. Gérard, ministre de France à Bruxelles, d'accord avec son gouvernement, a fait savoir que la France participera officiellement à l'Exposition internationale de Bruxelles 1905, — troisième Salon des Arts et Métiers, — qui se tiendra au palais du Cinquantenaire en août-septembre-octobre prochain.

VERVIERS

UN NOUVEAU LOCK-OUT. — **Quarante et une fabriques fermées.** — Au pays de Verviers, l'état de guerre est latent entre les industriels et leurs ouvriers. Depuis des mois, on s'organise de part et d'autre, en vue des hostilités probables.

Les ouvriers se vantent d'être 10.000 syndiqués et de pouvoir créer une réserve de 250,000 francs par an. Les patrons, prévoyant le danger de ce gigantesque bruleebas, ne sont pas restés inactifs et se sont étroitement groupés.

Depuis ce matin, quarante et une fabriques sont fermées à la suite d'une décision du syndicat des patrons, prise hier soir. En voici le motif :

A l'établissement H. Dolne, de Dison, une ouvrière a été renvoyée, et ce renvoi n'a pas été agréé ni admis par le syndicat ouvrier. L'ouvrière congédiée avait le mérite d'avoir groupé les femmes de cette fabrique, et à ce titre, elle était sacrée pour les ouvriers, qui prévinrent le patron que s'il ne reprenait son ouvrière, eux se mettraient en grève. Le patron refusa et le syndicat exécuta sa menace.

Le patron, à son tour, s'est adressé au syndicat des industriels, avec prière de s'occuper de son cas. Les patrons se sont assemblés et ont pris la détermination de fermer leurs fabriques ce matin ; ce qui est arrivé.

De ce fait, plusieurs milliers d'ouvriers battent la rue, et on se demande ce qui va se produire.

NIEUPORT

GRAND INCENDIE. — **L'Hôtel de la Bourse complètement détruit ; 100,000 francs de dégâts.** — Mardi soir, vers dix heures et demie, un incendie a totalement détruit le magnifique Hôtel de la Bourse, situé au quai, occupé par M. Julien Van Herweck et appartenant à M. Auguste Theunynck, propriétaire à Nieuport.

Vers neuf heures et demie, le neveu du patron, en montant à sa chambre, aperçut de la fumée qui sortait des appartements de l'étage ; il donna aussitôt l'alarme. Les tenanciers de l'hôtel, avec l'aide de passants, cherchèrent à éteindre ce commencement d'incendie. Ce fut peine perdue, les flammes se propagèrent aussitôt avec une rapidité effrayante. On fit sonner le tocsin.

Les pompes de la ville amenées par quelques masques devenus pompiers improvisés, furent mises en mouvement, mais par suite de l'insuffisance des tuyaux, il fallut un certain temps avant qu'elles fonctionnent.

Enfin, à six heures du matin, on put se rendre maître du sinistre. De l'hôtel, il ne reste que des murs branlants.

Les dégâts, tant pour l'immeuble que pour le mobilier, sont évalués de 80,000 à 100,000 francs.

LA VIE SPORTIVE

Hippisme

Courses à Vincennes

du mercredi, 28 février 1906

Vincennes, 28 février. — (*Par dépêche.*) — Le temps était beau, mais frais, cet après-midi, à Gravelle. Les courses au trot sont évidemment plus en faveur que jamais dans l'esprit des sportsmen. Voici les résultats :

Prix Michelet (au trot monté, 3.000 fr., 3.000 m.) : 1er, Castagnette (Eugène), à M. Cavey aîné, pesage 79.00, placé 30.00, pelouse 45.00, placé 14.00 ; 2e, Cyclade (Boudet), à M. O. Geslain, pes. 26.00, pel. 16.50 ; 3e, Clermont (Pentecôte), à M. L. Clerc, pes. 53.00, pel. 29.00 ; 4e, Camélia. —— Non placés : Calvados, Carmen, Clair de Lune, Cracovie, Cloto, Irma, Coquine, Carmen.

Prix du Plateau (au trot attelé, 3.000 fr., 3.000 m.) : Egurie Cavey, gagnant pesage 100.50, gagnant pelouse 33.50 ; 1er, Baronne (M. J. Cavey) à M. Cavey aîné, pesage 45.00, pelouse 16.50 ; 2e, Mac Gregor Wilkes (Prosper), à M. A. Pagès, pes. 26.00, pel. 10.00 ; 3e, Bayadère ; 4e, Bergamotte. —— Non placées : Branche de Lierre, Béthanie.

Prix de Maisons-Laffitte (au trot monté, 6.000 fr., 3.000 m.) : 1er, Belle (A. Méquignon), à M. Costenobel, pesage 26.00, placé 13.00, pelouse 24.00, placé 8.00 ; 2e, Bolide (E. Uzac), à M. L. Cléry-Roderer, pes. 11.50, pel. 6.50 ; 3e, Bohème (Paulard), à M. L. Cléry-Roderer, pes. 49.50, pel. 19.00. —— Non placés : Batavia, Bativa, Bataileur, Badypile, Bologne.

Prix Mambrino (au trot attelé, 3.000 fr., 3.200 m.) : 1er, Cyclone (Tamberi), à M. C. Rousseau, pesage 23.50, placé 15.50, pelouse 10.50, placé 6.00 ; 2e, Carentan (J. Méquignon), à M. J. Josson, pes. 17.50, pel. 12.50 ; 3e, Coupe Vent. —— Non placés : Canadienne, Canty Boy.

Prix Léda (au trot monté, 3.000 fr., 3.200 m.) : 1er, Citronade (M. Lallouet fils), à M. Th. Lallouet, pes. 41.50, placé 15.00, pelouse 13.50, placé 6.50 ; 2e, Cornelia (Deschamps), à M. Ovide Moulinet, pes. 19.50, pl. 9.50 ; 3e, Cyrilla (Bellemoi), à M. Chéron, pes. 19.50, pel. 10.00. —— Non placés : Cybèle, Carmélite, Corisande, Canada, Chiffonnette I.

Prix de la Varenne (au trot attelé, 2.000 fr., 3.000 mètres) : 1er, Hermine (Choisselet), à M. Abel, pesage 63.00, placé 34.50, pelouse 42.50, placé 22.50 ; 2e, Cressevenilles (J. Basille) à M. Vaillant, pes. 77.00, pel. 30.00 ; 3e, César ; 4e, Dame Noire. —— Non placés : Catina, Bouvreuil.

JEUDI, 1er mars, à deux heures, courses à Auteuil.

Cyclisme

Constructeurs ! n'utilisez que les pièces détachées, moyeux, pédales et séries Diamant de LA FRANÇAISE, marque DIAMANT
Procurez-les vous chez L. COOKE, 145, rue de Meaux, Tourcoing
Agent général de l'incomparable marque